

Football/Vie des clubs

Aubameyang sanctionné pour indiscipline par Dortmund

S.A.M.

Libreville/Gabon

LE Borussia Dortmund a annoncé jeudi dernier avoir sanctionné son attaquant Pierre-Emerick Aubameyang, pour indiscipline. Si la formation allemande n'a pas donné officiellement la nature de l'acte posé par le joueur, les médias de ce pays pensent savoir que le Gabonais est accusé d'avoir posté des photos, sur son compte Instagram, où il apparaissait éméché durant un voyage à Barcelone, il y a quelques jours. La conséquence de cette décision du Borussia Dortmund est que PEA ne faisait pas partie du groupe qui a affronté hier Stuttgart, sur ses installations. Aubameyang s'était vu notifier sa suspension par l'entraîneur Peter



Photo : D.R.

Aubameyang, puni pour avoir enfilé un masque représentant son sponsor personnel, il y a quelques mois, a été sanctionné pour la troisième fois.

Bosz pour ce match avancé de la 12e journée de Bundesliga.

L'attaquant gabonais, qui n'a jamais admis l'existence de ces pho-

tos à l'origine de sa mise à l'écart du groupe, évoque plutôt

d'autres raisons. Cette sanction pour "raisons disciplinaires" seraient

liées, selon lui, à un simple retard à l'entraînement, a-t-il expliqué au quotidien Bild. PEA a affirmé qu'il serait arrivé avec une vingtaine de minutes de retard au dernier entraînement de l'équipe. Vingt minutes qui ont suffi, de toute évidence, pour provoquer le courroux de son coach.

C'est la troisième sanction de Pierre-Emerick Aubameyang depuis son arrivée dans le club allemand. En avril, il avait écopé d'une amende pour avoir célébré un but en enfilant un masque évoquant son sponsor personnel qui n'est pas le même que celui du club.

Il avait également été sanctionné par son club en novembre 2016 et avait manqué un match de Ligue des champions à domicile contre le Sporting Lisbonne (victoire 1-0), en raison d'un voyage à Milan non autorisé.

Football/Suite de l'affaire Ibrahim Mouchili

La Fégafoot débout le Sporting club de Libreville

MM

Libreville/Gabon

IL n'y a eu aucune surprise dans l'affaire Ibrahim Mouchi (ou Mabika Mouchili). Le recours introduit auprès de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) par "le président du Sporting club de Libreville qui conteste la décision de la commission d'appel de la Ligue nationale de football professionnel (Linafp)", n'a pas prospéré. En effet, le comité exécutif de la Fégafoot, se pen-

chant le mois dernier sur ce contentieux qui fait perdre au Sporting club tous les matches disputés par Ibrahim Mouchili (un ressortissant camerounais), a fait parler le droit. Notamment en s'appuyant sur les dispositions du paragraphe 4 de l'article 56 du règlement du National-Foot 2 (édition 2016/2017). Lesquelles prévoient: "tout joueur ayant discuté le National-Foot 2 avec une licence étrangère devra attendre trois années civiles avant de bénéficier d'une licence gabonaise, même si ce dernier venait à acquérir la nationalité avant les délais



Photo : P. S-NZE BEKALE

Sporting club de Libreville a perdu la bataille.

prévus". Sous la houlette du président fédéral Pierre-Alain Mounquengui, le comité

exécutif a dit condamner le « Sporting club de Libreville et le joueur Ibrahim Mouchili, pour n'avoir pas

observé ces dispositions d'ordre public, puis recourir au faux et usage du faux pour acquérir la nationalité gabonaise et jouir des droits y attachés.» Pour la Fégafoot, Mouchili et son club « se sont exposés aux sanctions prévues en la matière par le règlement du National-Foot 2, notamment la perte de matches par pénalité. » Estimant que la commission d'appel de la Linafp « a fait une bonne et juste appréciation du règlement du National-Foot 2 », la Fédération « confirme la décision de la commission d'appel de la Ligue nationale de football profession-

nel qui prononçait à l'encontre du Sporting club, la perte des matches par pénalités, pour toutes les rencontres où le joueur Ibrahim Mouchili ou Mabika Mouchili a été irrégulièrement aligné, notamment ceux des 9e et 14e journées du National-Foot 2. »

Enfin, tout en « condamnant aux entiers dépens le Sporting club de Libreville », le bureau exécutif de la Fédération gabonaise de football « ordonne à la Linafp de prendre toutes mesures utiles pour combattre et éradiquer ce fléau qui ternit notre football. »

Brèves

Kodi Milambo signe finalement avec le CF Mounana



Kodi Milambo

Le joueur d'origine congolaise a signé la semaine dernière un contrat de deux saisons avec le champion du Gabon. Kodi Mi-

lambo, qui évoluait l'année dernière avec les Léopards de Dolisie (Congo-Brazzaville), n'est pas à sa première aventure au Gabon. Il a déjà joué avec Mangasport.

Holgersson Makosso en pourparlers avec l'AO CMS

Ce défenseur central originaire du Congo-Brazzaville pourrait bientôt signer avec les Cémésiens, a indiqué une source. Holgersson Makosso, âgé de 26 ans, aurait réussi à convaincre les dirigeants de ce club après sa prestation lors du match victo-

rieux contre le CF Mounana (2-1), dimanche der-



Photo : J.F.Marola

Holgersson Makosso

nier.

Loïc Assame Nguema en rade en France

L'ancien milieu de terrain et capitaine de l'AO CMS avait rallié l'Hexagone, la saison passée, dans l'espoir de s'y faire engager par un club. Malheureusement, il n'arrive toujours pas à décrocher un contrat depuis qu'il a quitté le Gabon.

Gildas Makanga file au CMS

Ce défenseur central, qui jouait à FC Atangatier, l'année dernière, vient de signer un contrat de deux



Photo : J.F.Marola

Gildas Makanga

ans avec la formation cémésienne. Il avait tapé

dans l'œil des recruteurs de cette équipe lors d'un match de coupe du Gabon.

Ismaël Ongaye libéré par le Stade Migovéen

Après une demi-saison passée au sein du Stade Migoven (Lambarené) et n'ayant pu s'y faire une place, l'attaquant gabonais Ongaye vient d'être libéré par le club migovéen. Sa lettre de libération en poche, il s'entraîne depuis quelques jours avec l'AO CMS. Il a inscrit un but en amical, dimanche dernier, face au CF Mounana.